

Déclaration de protocole d'intention entre la Tunisie, l'Italie et ses alliés : Et après ?

Il y a une semaine, l'Etat tunisien a signé un accord que certains ont appelé une déclaration d'intentions. En effet, de grandes lignes ont été établies et signées, ce qui signifie que le document en question n'est autre qu'un document de composition qui ne comprend que des axes et des points objets de négociations ultérieures.

Le document susmentionné a fait l'objet de larges discussions entre divers observateurs des affaires publiques et au fil de plusieurs événements successifs, notamment ceux liés à la question des migrants d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'aux questions de finances publiques, de négociation avec le Fonds Monétaire International ainsi que d'autres questions liées à la crise par laquelle passe le pays.

Il est également remarquable ce qui a été rapporté de la réaction européenne quant au contenu du document. La presse néerlandaise a estimé que les dispositions de l'accord affectent explicitement et directement la souveraineté tunisienne. En outre, la presse italienne a évoqué le manque de faisabilité financière et politique de ce qui était indiqué dans l'accord en raison de l'incapacité de l'État

tunisien à mettre en œuvre certaines des dispositions contenues, en raison de l'absence de capacité logistique et financière, ainsi que le défaut de consensus national sur les détails de l'engagement.

Les précédents accords conclus par l'Etat tunisien avec ses homologues européens, qu'ils soient signés avant ou après 2011, ont été révoqués par l'opinion publique dans un but de comparaison. Cependant, le contexte géopolitique et économique qui a encadré cet accord est radicalement différent de ceux qui étaient il y a des années. En effet, de nombreux problèmes et événements imprègnent la situation actuelle, dont le plus important est peut-être le problème des migrants non-réglementaires d'Afrique subsaharienne, qui, selon les déclarations successives, sont devenus une question de sécurité nationale et un problème de sécurité pour l'État italien et derrière lui toute l'Union Européenne.

Il est à noter que le contexte de la signature de l'accord est passé par

de nombreuses étapes, duquel certains détails sont encore tenus secrets ou contradictoires en raison des fréquentes visites de responsables européens, dont la plus importante celle de la Première ministre italienne et certains décideurs européens. En premier lieu, l'État italien a initié ce qu'on a appelé alors le lobby italien en faveur de l'État tunisien à la lumière du blocage des négociations avec le Fonds Monétaire International ; en second lieu, l'effort diplomatique s'est alors tourné vers la mobilisation du soutien des pays de l'Union européenne et dans un troisième temps des visites fréquentes de la Première ministre italienne et de certains responsables italiens et européens. L'aboutissement de ces efforts a été la soumission d'un protocole d'accord qui est resté pendant un certain temps à la disposition et à l'examen du chef de l'Etat tunisien pour être signé ultérieurement. Le processus de signature du protocole d'accord ressemble plus à une stratégie diplomatique et politique que l'État italien a réussi à faire passer par étapes. Même certains observateurs de la politique italienne l'ont considéré comme une campagne électorale prématurée et un cadeau de G. Meloni à ses électeurs et à ses alliés européens de droite. En ce qui concerne les affaires intérieures tunisiennes, il est

remarquable que tous les points du mémorandum d'accord n'aient pas reçu une attention suffisante, comme celui de la migration non-réglementaire. La Tunisie a signé, de ses initiales, sa participation au plan européen de lutte contre la migration non-réglementaire. Cependant, cette mesure a été dirigée pour la première fois contre les étrangers résidant sur le sol tunisien, alors que les accords antérieurs depuis les années 90 du siècle dernier s'intéressaient essentiellement aux Tunisiens. Dans ce contexte, l'État tunisien est critiqué pour son implication dans la négociation d'un dossier qui transcende la région et son environnement étroit. Car la question des migrants non-réglementaires en provenance des pays du Sud du Sahel et du Sahara préoccupe, également, les Etats libyens et algériens, voire les pays de départ, berceau de ces migrants. Il était donc nécessaire d'impliquer toutes ces parties dans le processus de négociation, selon une logique de partage des charges et d'implication politique, si nécessaire. Quant à la question de l'assistance financière allouée à la Tunisie, il semblerait que la taille de l'aide ne réponde pas au volume du manque de liquidité. De plus il ne faut pas omettre le

contrôle de l'injection de ces fonds, avec ce que l'Etat tunisien obtiendra au regard des résultats des négociations avec le Fonds monétaire international. Ces points se recourent pour faire du protocole d'accord, d'avantage, une promesse de vente d'un leurre financier et de pressions politiques, sécuritaires et diplomatiques dont l'État tunisien ne peut supporter le coût au regard de la complexité des enjeux régionaux, de la dégradation de la situation intérieure et des revirements des positions internationales sur la question des migrants.

Par conséquent, nous attendons les nouvelles qui émergeront sur le début des négociations concernant les détails des points inclus dans le protocole d'accord, surtout après la visite du ministre de l'Intérieur tunisien en Italie. Il semblerait que le processus de négociation ait commencé par un aspect sécuritaire, de sorte que la visite va au-delà de la simple coordination sécuritaire mais soit le début d'un programme de visites, qui seront fréquentes dans les prochains jours et qui semblent présager un déroulement de négociation avec une logique de répartition des tâches et de délégation des ministres pour négocier en fonction de la mission et des centres d'intérêt.

En attendant les nouvelles

d'actualité, nous nous interrogeons sur la manière dont l'Etat tunisien va interagir et étudier les limites de ses capacités et les retombées de son engagement dans ce programme euro-tunisien qui est ouvert à la modification et peut-être à l'annulation dans le cas où il y a changement du gouvernement en Italie et/ou dans certains autres pays.

De plus, il est fort probable que la partie algérienne entre en ligne au moment de la négociation autour des mesures pratiques du mémorandum ; de même, que les parties française et libyenne à la lumière du flux ouvert de subsahariens qui seront orientés vers l'intérieur libyen et de l'intérêt militaire et politique de la France dans les pays au Sud du Sahel et du Sahara depuis des décennies.